

Territoire du R. U.
Service Vétérinaire.
Kibungu.

Le 20 Juillet 1959

copie A.T. Kibungu



N° 70/ Z 612. 2

SV.2

Concours bétail.

A Monsieur le Résident du Ruanda,

Monsieur le Résident,

J' ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le concours bétail du territoire de Kibungu aura
lieu le 26 août 1959 .

Je prend la liberté de vous inviter à bien
vouloir rehausser de votre présence cette manifestation.

Le Fonctech. ppl BRIXY . B.

Kibungu

Le 20 Juillet 1959 .

N° 22.612 . 2 .

A Messieurs les agents techniques (Tous)
Copie à Messieurs les Chefs de Provinces (tous)
Copie à Monsieur le Chef de Territoire ,
à Monsieur le Médecin Vétérinaire de Sect.

Concours bétail.

Monsieur ,

J' ai l' honneur de vous confirmer que le concours bétail de territoire aura lieu le 26 août à Kibungu à 9 heures du matin. Ce concours est placé sous la présidence d' honneur de Monsieur le Chef de Territoire .

A cette occasion, je vous transmet, les instructions générales suivantes:

- 1) Les animaux admis au concours de territoire arriveront à Kibungu le 25 août au plus tard.
Le 1^{er} agent technique en charge de la chefferie organisera et accompagnera le convoi. Il prendra toutes les précautions pour éviter les accidents dans le transport du bétail.
- 2) Le casé, le 1^{er} agent technique, et les propriétaires arrêteront de commun accord la location des véhicules pour le transport des animaux. Ils veilleront à ce que ce véhicule présente le maximum de garantie pour la sauvegarde des animaux, sobriété du chauffeur, étanchéité du plancher, solidité des ridelles etc etc .
- 3) Les propriétaires des animaux admis au concours peuvent dès à présent venir retirer au centre vétérinaire de Kibungu une provision de maïs à distribuer à leurs animaux. De même, je tiens gratuitement à leur disposition un bloc de sel à lécher.
- 4) Pour les animaux se rendant à pied à Kibungu, il est conseillé de s'y rendre en très petites étapes et de soigner la nourriture et l' abreuvement en route.
- 5) Le Centre vétérinaire de Kibungu dispose d' une réserve maïs suffisante de pâturage, d' eau etc, les animaux peuvent y séjourner à l' abri (tables) plusieurs jours à l' avance. C' est au propriétaire à juger.

Le Fonct. Techn. par KIBI . B.